



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2022

Liste des délibérations

DCM 2022.09.12-61 - O.N.F. – FORÊT COMMUNALE : programme des actions 2022/23

Le programme des travaux d'exploitation est présenté et le technicien forestier de l'O.N.F. accompagné du responsable de l'unité territoriale d'Altkirch.

Le programme des travaux d'exploitations – état des prévision des coupes 2023 – est estimé à 668 m³, parcelles 13r et 15a2.

DCM 2022.09.12-62 - FINANCES : aide spéciale aux clubs de jeunes licenciés sportifs :

Alsace Collectivité Européenne soutient les jeunes licenciés sportifs en attribuant un forfait selon le nombre enregistré par les clubs. La commune finance également à hauteur de 7 €/licencié au vu des décomptes transmis par les clubs sportifs.

Le conseil municipal est amené à valider le montant de ces subventions comme suit :

- Cercle Saint Martin Illfurth – Basket : 119 licenciés, soit 833€
- Football club Illfurth 101 licenciés, soit 707€
- Arts martiaux Illfurth – karaté : 54 licenciés, soit 378€

DCM 2022.09.12-63 - CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE au service administratif à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité :

L'agent recruté sur un emploi à mi-temps au service administratif a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2022. La demande de mutation de l'agent recruté étant effective à partir du 15 octobre prochain, la période transitoire du 13 septembre au 15 octobre est organisée par la création d'un emploi temporaire à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

DCM 2022.09.12-64 – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE SERVICE – salle polyvalente.

Monsieur Jérôme RESS succède à Monsieur Régis TACCARD au poste de concierge de la salle polyvalente à compter du 1^{er} septembre 2022.

Un logement communal pour nécessité absolue de service lui est attribué dans le cadre de ses nouvelles fonctions et il convient d'autoriser le Maire à signer le bail avec Monsieur Jérôme RESS.

DCM 2022.09.12-65 - ECOLE ELEMENTAIRE : avenant au marché « accessibilité école élémentaire »

Des travaux supplémentaires au marché initial ont été réalisés en plâtrerie dans la cage d'ascenseur.

Il s'agit du lot 4 – Le montant de ces travaux s'élève à 3 300€.

Pour rattacher ces travaux au marché public existant, il convient de prendre un avenant.